

Réunion du 23 juin 2022 au 24 juin 2022

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Investissement apprentissage	191

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1611-4 et L4221-1 et suivants,
- VU** le Code du Travail, notamment l'article L6211-3,
- VU** le Code de l'Éducation, notamment l'article L214-13,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 41,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération du Conseil Régional du 16 et 17 décembre 2021 adoptant le Budget Primitif 2022,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement d'intervention d'aide à l'investissement des CFA de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018 et des 9 et 10 juillet 2020 affectant une autorisation de programme de 700 875 € au profit GRETA CFA 49 (opération n° 2019-07015),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 6 mai 2022, approuvant la convention-type investissement,
- VU** l'avis du Conseil économique, social et environnemental du 21 juin 2022,
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré,

**1 - INSCRIPTION D'UNE DOTATION SUPPLEMENTAIRE EN AUTORISATION DE PROGRAMME
APPROUVE**

l'inscription au Budget supplémentaire 2022 d'une dotation de 4 972 000 € d'autorisations de programme en investissement au titre du programme n°191 : « Investissement Apprentissage ».

2 - DOSSIERS DE TRAVAUX 2022

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS (CNAM PAYS DE LA LOIRE) - Site de La Roche-sur-Yon

ATTRIBUE

une subvention de 1 665 000 € au CNAM Pays de la Loire, pour la construction d'un nouveau pôle de formation à La Roche-sur-Yon, pour une dépense subventionnable de 5 320 000 € TTC.

AFFECTE

l'autorisation de programme correspondante.

AUTORISE

la Présidente à signer la convention correspondante conformément à la convention-type adoptée lors de la commission permanente du 6 mai 2022.

AUTORISE

la prise en compte de factures antérieures au Conseil régional.

COMPAGNONS DU DEVOIR - Site de Nantes

ATTRIBUE

une subvention de 288 400 €, à l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France organisme gestionnaire du CFA des Compagnons du Devoir pour la dernière phase des travaux d'accessibilité et la mise en sécurité incendie du site de Nantes, pour une dépense subventionnable de 576 800 € TTC.

AFFECTE

l'autorisation de programme correspondante.

AUTORISE

la Présidente à signer la convention correspondante conformément à la convention-type adoptée lors de la commission permanente du 6 mai 2022.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 28/06/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs